

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU LOT
ARRONDISSEMENT DE GOURDON
COMMUNE DE LAVERGNE

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 15 décembre 2020

A la Mairie de Lavergne à 18 heures 00

Sous la Présidence de Didier BES

Date convocation : 10 décembre 2020

Présents : Didier BES, Thierry BOUSSAC, Patrick BOY, Véronique CANITROT, Aurore COUDERC, Dominique FROMENTEZE, Manon JOYEUX, Chantal MASMAYOUX, Johan MAZIERO, Jean-Louis RIGOUSTE, Céline SER

Absent(s) excusé(s) :

Secrétaire de séance : Manon JOYEUX

ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un secrétaire de séance : est désignée secrétaire de séance Mme Manon JOYEUX
- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 09 novembre 2020

1) BUDGET COMMUNE DE LAVERGNE :

a) ENCAISSEMENT INDEMNITE SINISTRE AVIVA - sinistre du 24-09-2020

Le Maire rappelle le sinistre survenu le 24-09-2020, au lieu-dit Espace Laton, concernant le dommage de la borne d'incendie détériorée par un véhicule d'une entreprise.

Un constat a été rédigé et notre assurance AVIVA a reçu de la société d'assurance adverse l'indemnité correspondante au coût du renouvellement à neuf de la nouvelle borne.

AVIVA nous a adressé un chèque d'un montant de 2 280,00 euros en règlement du sinistre référencé sous le numéro A9468189/AGNT/EIDO

Le Conseil Municipal est invité à autoriser l'encaissement de ce chèque.

Le Conseil Municipal, décide :

- **D'ENCAISSER** ce chèque pour un montant de 2 280,00 €
- Que l'écriture budgétaire se fera sur le compte : 775 (RF – budget eau 2020)
- **De SORTIR** de l'actif la borne d'incendie cassée, inventaire n° 2017-OP10015
- **De VALIDER** les écritures modificatives budgétaires suivantes :

DM 2020-001 - BORNE INCENDIE DETERIOREE PAR UN TIER - SORTIE ACTIF

Valeur brute au bilan du bien vendu - compte 2158 - valeur 2 220,00 €

Amortissements comptabilisés - compte 28158 - valeur 666,00 €

Indemnité assurance : 2 280,00 €

Opérations budgétaires :

DF - CHAPITRE 042 - CPTÉ 675 : 1 554,00 € - RF - CHAPITRE 77 - CPTÉ 775 : 2 280,00 €

RI - CHAPITRE 040 - CPTÉ 2158 : 1 554,00 €

Matérialisation de la DM 2020-001 au vu de la délibération N° 2020-61

Vu la délibération n° 2020_61, il est nécessaire de matérialiser les écritures de la DM 2020_001, au budget du Eau 2020 ainsi :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
61523	Entretien, réparations réseaux	-1554.00	
675 (042)	Valeur comptable éléments d'actif cédés	1554.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2158 - 21001	Autres Instal. matériel, outil. techniq.	1554.00	
2158 (040)	Autres Instal. matériel, outil. techniq.		1554.00
TOTAL :		1554.00	1554.00
TOTAL :		1554.00	1554.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

b) ACHAT ELAGUEUSE TVX ESPACES VERTS + DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

Monsieur le maire propose à l'assemblée d'acheter une perche élagueuse pour les travaux d'espaces verts.

Il présente des devis concernant l'achat d'une perche élagueuse. Les devis proposés vont d'un montant de 543,75 € TTC à 812,70 € TTC.

Après en avoir discuté et afin de faire le choix d'un bon outil permettant de diminuer les contraintes et de minimiser les risques, des devis supplémentaires seront demandés.

Le conseil municipal valide un ordre de prix n'excédant pas la somme de 600 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de faire l'achat d'une perche élagueuse, pour les travaux d'espaces verts,
- **DIT** que le montant de cet achat, en premier outillage, ne dépassera pas la somme de 600 € TTC
- **DIT** que cette dépense sera comptabilisée sur l'opération n° 131 OUTILLAGE ESPACES VERTS
- **OUVRE** les crédits nécessaires pour effectuer cette dépense comme suit : **DM 2020-001 ACHAT ELAGUEUSE TVX ESPACES VERTS**

INVESTISSEMENT : OP N° 131 - OUTILLAGE ESPACES VERTS		DEPENSES	RECETTES
21578 - 131	Autre matériel et outillage de voirie	600.00	
020	Dépenses imprévues	-600.00	
TOTAL :		0.00	0.00

- **AUTORISE** le maire à signer tout document se rapportant à cet achat

2) AVENANT N°1 CONVENTION HONORAIRES DE MAITRISE OEUVRE MARCHE DE TRAVAUX BATIMENT MAIRIE + LOGEMENTS MAIRIE

Le Maire présente l'avenant n° 1 à la convention d'honoraire de maîtrise d'œuvre de Monsieur Bernard FONTANILLE, architecte domicilié 16, rue de la république – 46400 ST CERE, pour les travaux de mise en conformité de la mairie et réhabilitation énergétique de la mairie et des deux logements au-dessus de la mairie, conformément à la délibération n° 2018-28 du 21 août 2018 et la convention signée le 27-08-2020.

Cet avenant concerne les honoraires de maîtrise d'œuvre supplémentaires de 7 700 € HT correspondant à l'extension des programmes de travaux.

Monsieur le Maire donne lecture de cet avenant n° 1 et demande aux élus de s'exprimer sur cet avenant n° 1.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n° 1 convention d'honoraire de maîtrise d'œuvre de Monsieur Bernard FONTANILLE, architecte domicilié 16, rue de la république – 46400 ST CERE pour les travaux de mise en conformité de la mairie et réhabilitation énergétique de la mairie et des deux logements au-dessus de la mairie, conformément à la délibération n° 2018-28 du 21 août 2018 et la convention signée le 27-08-2020 ;
- **DIT** que cet avenant n° 1 prendra effet dès les signatures ;
- **AUTORISE** le Maire à signer cet avenant n° 1 avec Monsieur Bernard FONTANILLE, architecte dont un exemplaire est joint à la présente délibération.

3) DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

a) DM 2020-002 - VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES BUDGET COMMUNE

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	50.00	
6068	Autres matières et fournitures	-50.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

b) Vote de crédits supplémentaires - eau lavergne

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020 du SCE EAU, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

La DM N° 002 SCE EAU - OUVERTURE DE CREDITS est la suivante :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	-151.00	
621	Personnel extérieur au service	151.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

c) Vote de crédits supplémentaires - ass lavergne

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020 du Sce ASSAINISSEMENT, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

La DM N° 001 SCE ASST - OUVERTURE DE CREDITS est la suivante :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6156	Maintenance	-400.00	
621	Personnel extérieur au service	400.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

4) Convention avec le CDG 46 concernant la prestation de dématérialisation des Marchés Publics : adhésion à la nouvelle convention service internet à partir de 2021

Monsieur Le Maire rappelle la délibération N° 2018_06 du 05 mars 2018 concernant la prestation de dématérialisation des Marchés Publics avec le CDG46 (Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot) afin d'adhérer au Service Internet mis en place.

Cette convention a été modifiée, et il convient de valider cette nouvelle convention.

Le Service Internet propose des prestations dans les domaines des sites web et de la dématérialisation.

La tarification et le détail technique des prestations sont détaillés dans le Livret des Prestations joint à la Convention V2.26. La collectivité choisit les prestations qui l'intéressent parmi celles présentées dans ce livret.

Monsieur le Maire propose d'adhérer à la prestation Dématérialisation des marchés publics. À partir de 2021 les coûts sont les suivants : **récapitulatif des coûts relatifs à la dématérialisation des marchés** - source : Livret des prestations de la convention "Internet et Dématérialisation".

- un forfait de **33 € / an** pour les communes de moins de 500 habitants - Remarque : un certificat de chiffrage est compris dans ce coût.
- un coût par marché :
 - o **marché sans guichet de dépôt : 25 € / marché** pour les 10 premiers (au-delà : 20 € / marché)
 - o **marché avec guichet de dépôt** (pour les marchés > 90 K€) : **40 € / marché** pour les 10 premiers (au-delà : 25 € / marché)
- formation mutualisée au CDG46 d'un jour : 110 € / personne
- Le coût : **95 € par saisie d'un marché en procédure formalisée,**
- Le coût : **75 € par saisie d'un marché en procédure adaptée (et autres formes)**
- Supplément de **25 €** pour une saisie ultérieure à la publication de l'avis

Le Conseil Municipal après concertation décide :

- **d'adhérer** à la prestation module dématérialisation pour la dématérialisation des marchés publics ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention de service internet du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot ;
- **d'opter** pour une formation dématérialisation des marchés publics sur 1 jour au CDG46 pour la secrétaire de mairie.

5) LOCATION APPARTEMENT ECOLE LOT 1D - BAIL DE LOCATION ET CAUTION

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un courrier reçu le 3 décembre 2020, concernant Monsieur LAFFAGE Denis, locataire du logement 1D au-dessus de l'école.

Mr LAFFAGE Denis souhaite ne pas réintégrer l'appartement qu'il louait au-dessus de la mairie, lorsque les travaux seront finis, il préfère rester dans son nouveau logement N°1 D – Bat École – le bourg 46500 LAVERGNE, qu'il occupe actuellement et demande que la caution ne lui soit pas restituée, mais soit transférée sur le logement actuel.

Vu la délibération n° 2020_02 du 10 février 2020, portant transfert du locataire logt. T3 Mairie en raison des travaux du bâtiment Mairie ;

Vu le bail de location de Monsieur Denis LAFFAGE en date du 15 janvier 2010 concernant l'appartement au-dessus de la mairie et son avenant n° 2 relatif au transfert de bail du logt T3 de la mairie vers le logt T3 n° 1D au-dessus de l'école.

Vu le dépôt de garantie du logement T3 mairie pour un montant de 281,89 € versé le 20/01/2010 – BT n° 2 – Titre n° 8.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï toutes les explications concernant cette requête :

- **DECIDE** de transférer la caution d'un montant de 281,89 € versée par Monsieur LAFFAGE Denis, le 20/01/2010 BT n° 2 – Titre n° 8, correspondante à la location du logement au-dessus de la mairie vers le logement 1D du bâtiment école,
- **DIT** que cette caution d'un montant de 281,89 € sera mentionnée dans le nouveau bail correspondant au logement 1D bâtiment école, et couvrira l'intégralité de la caution pour ce nouveau logement, sans qu'il ne lui soit demandé un supplément.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le maire pour valider le bail de location et la caution correspondante à 281,89 €, à compter du 1^{er} janvier 2021, à Monsieur LAFFAGE Denis, concernant le logement 1D – bâtiment école – le bourg – 46500 LAVERGNE

**6) SUBVENTION ASSOCIATION –Rectificatif erreur montant
SUBVENTION ASSOCIATION LA PEDALE DOUCE 2020**

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'une erreur administrative s'est produite lors de la validation du budget communal 2020 au niveau des montants attribués aux associations-ANNEXES IV du BP 2020. La subvention versée au profit de l'association la "Pédale douce" est de 100 € pour 2020 et non 250 € comme mentionné.

La différence des 150 € vient du fait que cette association avait présenté en 2019 un projet, qu'elle n'a pas réalisé et dont le montant a été repris par erreur administrative en 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** l'annexe IV du BP 2020 et l'erreur administrative au niveau de l'association la "Pédale douce"
- **VALIDE** la nouvelle subvention attribuée à l'association la "Pédale Douce" à hauteur de 100 €
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le maire pour effectuer cette rectification.

7) QUESTIONS DIVERSES

1 – Point sur les écoles

Informations données par le président du syndicat mixte du RPI Thégra-Lavergne, Dominique FROMENTEZE

1 - Jeudi 3 décembre : Réunion des élus ' commission enfance – jeunesse ' à BIARS

=> pour pallier aux problèmes de recrutement, j'ai demandé à la Vice-présidente de bien vouloir construire un fichier centralisé des personnes disponibles et diplômées (périscolaire, extrascolaire, ATSEM, etc.) qui servira de base pour toutes les structures du territoire: Proposition acceptée.

=> les élus présent ont voté pour deux projets étudiés sous l'ancienne mandature :

1 - la construction d'une ' **mini crèche 10 places max ' à Sousceyrac en Quercy, 500,000€**

2- pour la construction d'une **crèche de 30 places possible jusqu'à 40 à Bretenoux 1 M€**

=> Projets : actuellement de nombreux projets sont en préparation et doivent être défendus par chaque Vice-président. Après passage et filtrage (commission finance, commission environnementale, commission technique, etc..) le projet peut être approuvé ou pas.

=> J'ai demandé au directeur général adjoint des services à la population de préciser la stratégie globale de Cauvaldor afin de vérifier que notre commission soit en cohérence avec leurs projets (attractivité du territoire, mise en place des modes de garde d'enfant le plus équitable possible, accueillir les jeunes parents avec mode de garde adapté, développement du territoire étroitement lié à la petite enfance, etc..) Réponse : l'enfance et la jeunesse font partie des axes prioritaire

2 – Réunion du conseil syndical, lundi 7 décembre salle des fêtes de Thégra

=> Gestion du personnel (gestion des carrières, avancement, récompenses, etc...)

- Création d'un poste d'ATSEM. Suite au départ à la retraite en 2019 de l'ATSEM, le poste n'a pas été ouvert et créé. La personne qui, actuellement officie en tant qu'ATSEM n'avait qu'un contrat de remplacement en CDD.

Les élus ont voté pour une création de poste et nous avons fait signer un contrat en CDI en attente de sa demande de titularisation.

=> Recrutement d'une personne titulaire du BAFA pour remplacer une agente en congé maladie à compter du jeudi 10 décembre pour une durée de 10 semaines.

=> Point sur les demandes de subvention (dossiers envoyés à la CAF, à la Région, au département pour une demande totale de 7000 €)

- Nous avons obtenu 80 % d'aide, ce qui nous a permis d'acheter du matériel pédagogique et proposer deux sorties pour les enfants aux vacances de la Toussaint et la participation d'une personne extérieur en novembre sur deux mercredis périscolaire.

=> Versement de la prime IAT en rapport avec la réglementation (le double de l'année dernière)

=> Liste de projets pour 2021 à étudier :

Dans le cadre d'une meilleure animation, nous souhaiterions renforcer les sorties durant l'année 2021, et nous suggérons quelques orientations :

Fonctionnement

Embauche d'un animateur supplémentaire en raison de 15h/semaines et prévisions sorties (besoin de budget sorties)

Vacances de février

1 journée de ski par semaine (le Lioran) avec animation sur place de patinoire, raquette, luge, traîneau avec chiens

Vacances de pâques

Mini séjour 2 jours au village de Bournat (24) avec recherche d'œuf de pâques, balade en gabarre, parc de loisirs le pal

Été 2021

2 mini camps 4 jours maximum 25 enfants, location de tentes, 3 à 4 animatrices

Les mercredis de l'année 2021

Escape Game pour enfants, vélo-rail à salers, cantal, Journée cinéma, sortie bowling à Bretenoux, sortie patinoire à Brive, sortie laser-Game, sortie parc Bellevue à limoges, sortie lac du Tolerme, sortie Youpiparc, visite pompiers avec animation.

Investissements

Thème fête foraine, achats de jeux gonflables ou en location, achats machine à barbe à papa

=> AG des parents d'élevés du 6 octobre 2020: le SMASPS décide de voter une subvention d'un montant de 200 € pour l'APE.

3 - École de Lavergne : Prévission de mise en place d'un **abri bus** courant janvier 2021 - L'achat d'environ 1600 € est totalement pris par le Syndicat et la structure sera mise en place par le personnel communal de Thégra et Lavergne.

4 - Questionnaire de diagnostic de fonctionnement du périscolaire et de l'ALSH : envoyé aux parents pour retour le 16 décembre .Ce questionnaire a pour objectif de se rapprocher des besoins des familles et d'évaluer nos actions – Suite au dépouillement du questionnaire, nous mettrons en place des actions pour 2021.

5 - Aide aux devoirs, 1^{er} trimestre 2021 : Cette aide aux devoirs sera mise en place à l'école de Lavergne en moyenne 2 fois par semaine. Cela dépendra du nombre de bénévoles qui souhaiterons s'investir. (À ce jour deux personnes intéressées)

6 - Une réunion de dialogue en présentiel s'est déroulée à l'école de Thégra le mercredi 9 décembre en présence, de la vice-président, Mme MEY, de la directrice du périscolaire et ALSH de Cauvaldor, de la responsable des agents territoriaux, de la directrice périscolaire de Thégra-Lavergne et du président du SMASPS.

Cette réunion s'est très bien déroulée avec la mise en place d'objectifs et une stratégie pédagogique et éducative en partenariat avec la commission culture et patrimoine.

J'ai demandé la possibilité de redynamiser le réseau des structures périscolaires et ALSH du territoire en proposant une réunion annuelle de toutes les structures.

8- Contrat photocopieurs : Nous avons établi un **nouveau contrat**, qui annule et remplace l'ancien contrat pour le parc des photocopieurs. Nous allons mettre en place, sur l'école de Lavergne, l'école de Thégra et le bureau du SMASPS le même matériel qui pourra fonctionner en réseau. De même , je vais demander , à la même société , un audit du matériel informatique du SMASPS qui nous aidera à faire un point complet sur nos ordinateurs et accessoires , nous conseiller dans l'achat programmé de matériel et effectuer la maintenance et mise à jour des logiciels.

2 – Point sur les diverses commissions CC CAUVALDOR

Monsieur le Maire rappelle que tous les membres du conseil reçoivent les comptes rendus de chaque commission à laquelle ils appartiennent. Les commissions et les membres sont les suivants :

- 1.Acti.équip SPORTIFS :** BOUSSAC Thierry-Titulaire
- 2.Economie, tourisme...** : COUDERC Aurore- Titulaire
- 3.Finances, budget,fiscalité :** BES Didier- Titulaire
- 4.Agriculture...** : BES Didier-Suppléant
- 5.Actions sociales, solid. :** JOYEUX Manon- Titulaire
- 6.Transition écologique...** :MAZIERO Johan- Titulaire
- 10.Politique patrimoniale...** :RIGOUSTE JL-Suppléant
- 11.Culture :** CANITROT Véronique- Titulaire
- 13.Urbanisation...** : CANITROT Véronique-Suppléante
- 14.Enfan. jeun :** FROMENTEZE Dominique- Titulaire
- Chemin, Voirie :** BOY Patrick

3 – Point sur les travaux sur la commune

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux, concernant la création de 2 plateaux traversant dans le bourg de Lavergne, débuteront courant fin janvier début février 2021. Retard pris en raison des travaux sur la commune d'Aynac. Le Service Territorial Routier du Département ne pouvant pas bloquer en même temps des axes routiers importants.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 30.

Didier BES

Thierry BOUSSAC

Patrick BOY

Véronique CANITROT

Aurore COUDERC

Dominique FROMENTEZE

Manon JOYEUX

Chantal MASMAYOUX

Johan MAZIERO

Jean-Louis RIGOUSTE

Céline SER